

SCRIPTA

Numéro Scripta : 3125

Auteur(s) : Hugues de Morville, Coutances (évêque)

Bénéficiaire(s) : Thomas de Vauville [clerc]

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : 1208

Lieu d'émission : Valognes

Action juridique : autre

Langue du texte : ancien français

Analyse

Collation par Hugues de Morville, Evêque de Coutances, à Thomas de Vauville, clerc, des églises de St Martin le Vieux et de Ste Marie, à Jersey, sauf les droits de Pierre de la Hougue, vicaire de St Martin (Traduction faite au XVIIIe siècle).

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Société jersiaise , *Cartulaire de Jersey*, recueil de documents concernant l'histoire de l'île conservés aux archives du département de la Manche. 1er fasc., Jersey, Beresford, 1918, n° 294, p. 377.

Texte établi d'après a

A tous fideles chrestiens qui ces presentes lettres verront, Hugues par la grace de Dieu humble ministre de leglise de Coustances salut en nostre Seigneur. Vostre université sçaura que a la presentation de l'abbe et convent de Cerisy nous avons pieusement confere a Thomas de Vauville, clerc, l'eglise de Saint Martin Le Vieil et l'eglise de Sainte Marie [du] Monastere des Arsis en lisle de Gersey avec toutes leurs appartenances, parce que toutes fois il paira annuellement le jour et feste des apostres Saint Pierres et Saint Paoul ausdits abbe et convent pour lesdictes eglises sept livres dix solds en monnoye aiant cours, saouf aussi le droict de Pierres de La Hogue au quel, a la presentation dudit Thomas, nous avons assigne dix livres de monnoye aiant cours, en tiltre de vicairye a percevoir annuellement sur leglise de Saint Martin Le Vieil, ce que nous avons corrobore par le present et de nostre sceau. Ce fait lan de grace mil deux cens huit a Valoignes.